

Demande d'attestation d'accueil

Pièces à fournir

Dépôt du dossier uniquement sur rendez-vous au 01 30 11 16 16.

Fournir les originaux et les photocopies de chaque document.

1. Pièces à fournir par l'hébergeant		
<input type="checkbox"/>	À fournir dans tous les cas (photocopie et original)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Titre de propriété ou bail locatif. <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone...). <input type="checkbox"/> Justificatif des ressources du foyer (3 dernières fiches de paie, attestation pension de retraite, indemnité chômage, K-bis et bilan simplifié...). <input type="checkbox"/> Dernier avis d'imposition. <input type="checkbox"/> Récépissé du timbre électronique de 30 €, achat à l'adresse suivante : https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp
<input type="checkbox"/>	À fournir selon la situation de l'hébergeant (photocopie et original)	<p>L'hébergeant de nationalité française doit présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité ou passeport du couple. <input type="checkbox"/> Livret de famille. <p>L'hébergeant ressortissant d'un autre pays doit présenter soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Carte de séjour temporaire. <input type="checkbox"/> Carte de résident. <input type="checkbox"/> Carte de résidence (pour les Algériens). <input type="checkbox"/> Carte de séjour de ressortissant de la communauté européenne. <input type="checkbox"/> Récépissé de demande de renouvellement d'un titre de séjour. <input type="checkbox"/> Carte diplomatique. <input type="checkbox"/> Carte spéciale délivrée par le Ministère des affaires étrangères.
2. Pièces à produire concernant le ou les personnes à héberger		
<input type="checkbox"/>	Pour tous (photocopie et original)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Photocopie des 2 pages du passeport en cours de validité, avec le numéro.
<input type="checkbox"/>	Si l'attestation concerne un mineur non accompagné	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant. <p>Il est impératif que les renseignements suivants concernant la ou les personnes hébergées soient clairement indiqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nom, prénom, date et lieu de naissance. <input type="checkbox"/> Adresse complète. <input type="checkbox"/> Date réelle de début et fin de séjour (la date d'arrivée et de départ doit strictement coïncider avec celle figurant sur le visa). <input type="checkbox"/> Date du rendez-vous consulaire, celle-ci ne pourra pas être modifiée après le dépôt en mairie.

Suite des pièces à fournir au verso



3. Assurances		
<input type="checkbox"/>	Assurance à prendre par l'hébergeant ou l'hébergé	<p>Obligation de souscrire à une assurance médicale auprès d'un opérateur d'assurance agréé qui doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 €, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si l'hébergeant souscrit l'assurance il doit : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir l'attestation d'assurance. - Si l'hébergé souscrit l'assurance il doit : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impérativement présenter l'attestation d'assurance lors de son entrée sur le territoire.
4. Visite de vérification à domicile		
<input type="checkbox"/>	Une visite du logement peut être réalisée dans le cadre de la validation	<p>En cas de refus, les conditions normales de logement sont réputées non remplies.</p> <p>Les visites de logement se font uniquement sur rendez-vous, le mercredi entre 9h et 10h30. Pensez à faire vos démarches suffisamment tôt afin de respecter les délais nécessaires à la constitution du dossier.</p> <p>Attention : toute annulation de visite peut entraîner le rejet du dossier.</p>